



Luxembourg, le 28 novembre 2017



Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, blvd Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Question parlementaire n° 3389 de l'honorable Député Roberto Traversini

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire sous rubrique. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur

Dan Kersch

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à la question parlementaire n° 3389 de l'honorable Député Roberto Traversini au sujet de l'amélioration de la localisation des appels d'urgence

Par le biais de sa question parlementaire, l'honorable Député souhaite obtenir des précisions au sujet de l'amélioration des ressources dont disposent les services de secours luxembourgeois pour localiser les appels d'urgence.

A l'heure actuelle, ces moyens sont limités à un simple transfert d'informations de la position géographique de la station de base d'un opérateur de téléphonie mobile par le biais de laquelle l'appel au Central des Secours d'Urgence (CSU-112) a été initié. Il s'agit dès lors d'une information codée qui sera par la suite utilisée par l'opérateur du CSU-112 afin de détecter la position géographique de la station de base concernée. Il convient de préciser que cette information est approximative, le territoire ciblé peut, en effet, s'étendre, en fonction de la configuration de la station de base, endéans une distance de 300 mètres et 20 kilomètres.

Pour améliorer cet état des choses, le Gouvernement a demandé au Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) de mettre en place une application permettant à la fois de localiser les personnes lors d'un appel d'urgence et d'informer la population en cas d'incidents majeurs.

Cette application mobile gratuite d'alerte des populations sur smartphone, dénommée «GouvAlert.lu», est en cours de développement, en collaboration avec l'Administration des services de secours (ASS) et le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN). Elle donnera aux usagers la possibilité de contacter directement, via l'application, le numéro d'urgence 112. Si lors de l'installation ou ultérieurement, l'utilisateur a opté pour les services de géolocalisation offerts par «GouvAlert.lu», les données de géolocalisation, GPS et/ou Wifi de l'appareil mobile, seront transmises ensemble avec le numéro de l'appelant au 112. Ainsi, les services de secours pourront localiser l'appelant et intervenir de la manière la plus rapide et la plus précise possible.

La mise en service de l'application «GouvAlert.lu» permettra à ce moment de profiter des avantages de la technologie de géolocalisation fournie par les appareils mobiles.